

Suivi de la mise en œuvre du protocole sur la période 2016 – 2017
Version mise à jour au 31/07/2016

A	B	C	D
Plafond autorisé pour la période 2016-2017	Plafond diminué après prise en compte des actes de braconnage	Nombre de loups prélevés	Nombre de loups dont la destruction peut être autorisée sur la période 2015-2016
(1)	(2)		(B-C)
36	36	3	33

(1) Période 2016-2017 : depuis la publication de l'arrêté du 30 juin 2016 jusqu'à la publication de l'arrêté équivalent pour la période 2017-2018 .

(2) article 2 de l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 : [Ce maximum annuel sera diminué du nombre des animaux ayant fait l'objet d'actes de destruction volontaire constatés par les agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement durant toute la période de validité de l'arrêté visé au premier alinéa du présent article].

Département	Arrêtés de tirs de défense simple En vigueur y compris ceux délivrés au cours de la période précédente	Arrêtés de tirs de défense renforcée		Arrêtés de tirs de prélèvement				Arrêtés de tirs de prélèvement renforcés				Arrêtés de tirs de prélèvement en application de l'Art.427-6			Nombre de loups prélevés	Cas de braconnage	Nombre de loups braconnés	Nombre de loups accidentés	Nombre de loups retrouvés morts naturellement
		Délivrés du 01/07/2016 au 30/06/2017	En vigueur	Délivrés du 01/07/2016 au 30/06/2017	En vigueur	Attaqués	Suspendus	Délivrés du 01/07/2016 au 30/06/2017	En vigueur	Attaqués	Suspendus	Délivrés du 01/07/2016 au 30/06/2017	En vigueur	Suspendus					
Alpes-de-Haute-Provence	245	7	7																
Hautes-Alpes	162							2	2										
Alpes-Maritimes	122	31						4	4						2				
Ardèche																			
Aude	3	1	1																
Aveyron																			
Bouches-du-Rhône																			
Cantal																			
Doubs																			
Dordogne																			
Drôme	120	3	3	1	1														
Isère	16																		
Haute-Loire	1																		
Lozère	37							1	1										
Marne																			
Meurthe-et-Moselle	1																		
Haute-Marne																			
Meuse																			
Pyrénées-Orientales																			
Savoie	62	5	5												1				
Haute-Savoie																			
Var	31																		
Vaucluse																			
Vosges																			
Total	800	47	16	1	1	0	0	7	7	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0